

Résumé

Les lectrices et lecteurs pressés trouveront les éléments clés de l'étude dans le résumé ainsi qu'aux chapitres **Error! Reference source not found.** (Situation de départ/scénarios), **Error! Reference source not found.** (Conclusion bâtiments), **Error! Reference source not found.** (Conclusion transports), **Error! Reference source not found.** (Conclusion comparaison internationale) et **Error! Reference source not found.** (Conclusion).

Avec l'Accord de Paris sur le climat de 2015, les Etats signataires se sont engagés à contenir le réchauffement global nettement en-dessous de 2 °C – si possible à 1,5 °C. Avant l'Accord de Paris, le Conseil fédéral suisse avait communiqué l'objectif national qui visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Suisse d'au moins 30 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Le Conseil fédéral a ensuite repris cet objectif dans le projet de nouvelle loi sur le CO₂ en 2017. Comparé aux objectifs de réduction d'autres signataires de l'Accord de Paris, notamment au moins 40 % par rapport au niveau de 1990 pour l'UE, l'objectif national suisse est inférieur de 30 %. La différence sera encore plus importante si les démarches actuellement en cours dans l'UE pour relever les objectifs de réduction aboutissent.

Le rapport spécial du GIEC (« Rapport 1,5°C ») d'octobre 2018 montre qu'il est possible de réduire significativement l'impact négatif du réchauffement climatique si celui-ci est limité à 1,5 °C (contre 2 °C). Pour contenir le réchauffement à 1,5 °C, les émissions globales de gaz à effet de serre doivent être réduites à « zéro nette » avant 2050. D'ici 2030, les émissions de CO₂ doivent être abaissées de 45 % par rapport à 1990 si l'on veut parvenir à une trajectoire globale compatible avec le 1,5 °C. Plus la baisse sera rapide au cours des prochaines années, moins on aura besoin de mesures techniques (probablement chères) de capture du CO₂ pour atteindre « zéro émission nette ». Le GIEC estime que si l'on attend pour baisser les émissions, cela pourrait également accroître les inégalités entre les pays dont les niveaux de développement diffèrent.

Dans ce contexte, deux scénarios ont été élaborés et des réponses apportées aux questions suivantes :

- 1) Quelle sera la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Suisse d'ici 2030 avec un maintien des conditions-cadre actuelles dans un scénario « Poursuite de la politique énergétique actuelle » (PPA)?
- 2) Comment parvenir à une réduction plus importante dans un scénario protection du climat « Accord de Paris – inférieur à 2 degrés » (PARIS<2) ?
- 3) Comment le scénario protection du climat PARIS<2 se classe-t-il en comparaison internationale ?

Comme le montre la figure ci-dessous, les tendances des dernières années conduisent déjà en Suisse d'ici 2030 à une réduction de 29 % par rapport à 1990 (scénario PPA). Dans ce scénario, les réductions sont réalisées en premier lieu dans le secteur du bâtiment et dans l'industrie ; les contributions à la réduction des transports, de l'agriculture et des autres secteurs restent en revanche faibles.

Dans le scénario PARIS<2, la réduction des émissions est de 48 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Les émissions sont nettement plus basses avec 28 millions de tonnes d'eq-CO₂ contre de 38 millions de tonnes dans le scénario « Poursuite de la politique énergétique actuelle » (PPA). Cette réduction supplémentaire de plus de 10 millions de tonnes par rapport à PPA provient essentiellement des transports (5 millions de tonnes) et des bâtiments (2 millions de tonnes). Dans le secteur du bâtiment, les efforts d'efficacité sont renforcés, et pour la production de chaleur la transition du pétrole et du gaz aux énergies renouvelables, à la récupération des rejets de chaleur et à l'utilisation de la géothermie, de l'aérothermie et de la chaleur de l'eau au moyen de pompes à chaleur est accélérée. La contribution essentielle provient du secteur des transports, avec une pénétration rapide de l'électromobilité et une baisse significative des émissions des voitures neuves à moteur à combustion.

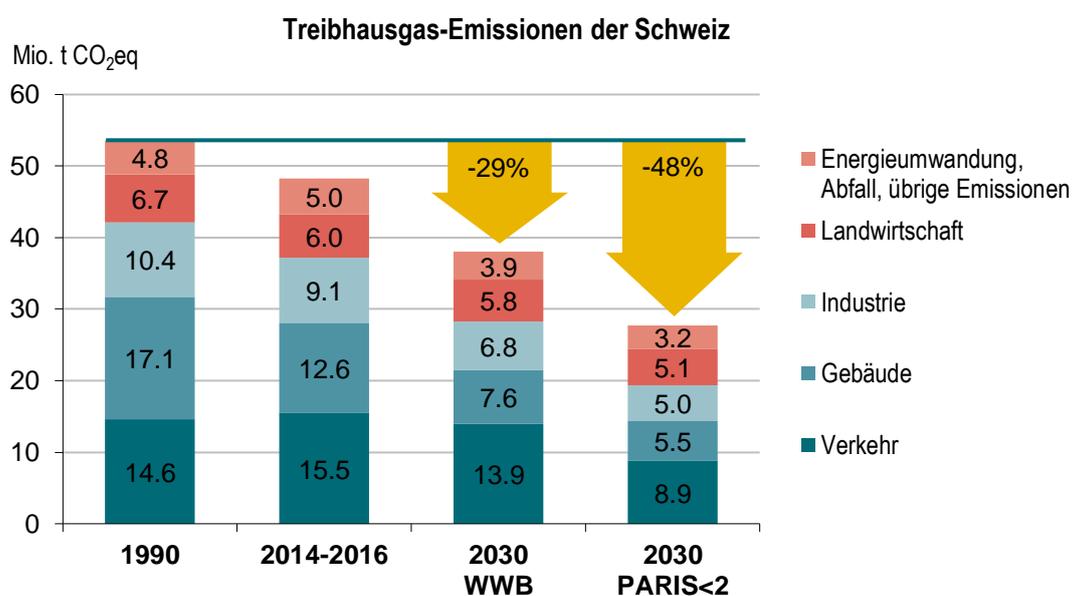


Figure 1: Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur en Suisse entre 1990 et 2016, prévisions pour 2030 pour les scénarios PPA (« Poursuite de la politique énergétique actuelle ») et PARIS<2

Dans la comparaison internationale des émissions de gaz à effet de serre et des objectifs de réduction d'ici 2030 des différents pays, on relèvera deux aspects :

- Premièrement, beaucoup de pays européens se fixent des objectifs de réduction plus ambitieux que la Suisse pour 2030. L'UE dans son ensemble a adopté jusqu'à présent un objectif de -40 % par rapport à 1990 (sans mesures à l'étranger). En même temps, des démarches sont en cours au sein de différentes instances (Commission

européenne, parlement européen) pour relever cet objectif de réduction. Certains pays comme la Suède avec 63 %, l'Allemagne avec 55 %, les Pays-Bas avec 49 % ou le Royaume-Uni avec 57 % vont d'ores et déjà bien plus loin que la moyenne européenne.

- Deuxièmement, de nombreux pays européens ont des émissions de gaz à effet de serre par personne bien plus basses que la Suisse dans les bâtiments et les transports et/ou ont réalisé des baisses effectives bien plus importantes. S'agissant des immeubles d'habitation, la Suisse compte parmi les plus gros émetteurs par personne, en raison notamment de la part très élevée du mazout dans le chauffage en comparaison internationale. Dans le trafic automobile, les émissions par personne en Suisse sont également parmi les plus élevées d'Europe malgré un excellent système de transports publics, une forte densité et des distances plutôt courtes. Des pays qui possèdent leur propre industrie automobile comme l'Allemagne, l'Italie ou la France, ou des pays où les distances sont plus importantes, comme la Suède ou la Norvège, affichent des émissions par personne nettement plus basses, et parfois aussi en plus forte baisse, dans le secteur des transports.

En résumé, les raisons qui plaident en faveur d'un net relèvement de l'objectif de réduction national suisse de 30 % à 45-50 % (d'ici 2030 par rapport à 1990) sont les suivantes :

- La limitation du réchauffement global à 1,5 °C permet une réduction nettement plus importante des risques climatiques qu'un réchauffement de 2 °C. L'objectif 1,5 °C exige au niveau global d'atteindre « zéro émission nette » d'ici 2050 et un objectif de réduction de 45 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Les objectifs actuels des Etats signataires de l'Accord de Paris, dont l'objectif national suisse de 30 % fait partie, conduiraient à un réchauffement global de plus de 3 °C.
- Si l'on poursuit la tendance en Suisse, on parviendra déjà à une réduction de 29 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Des mesures complémentaires ou un renforcement des mesures actuelles permettraient d'atteindre facilement une réduction plus importante.
- D'après le présent rapport, la faisabilité d'une réduction de 45-50 % d'ici 2030 par rapport à 1990 dans le cadre de cycles de rénovation justifiés d'un point de vue économique existe, sans que cela génère des amortissements exceptionnels (« stranded investments »).
- Les objectifs de réduction de nombreux pays européens plus puissants économiquement, avec une situation de départ comparable, et de l'UE dans son ensemble sont nettement plus élevés, et différentes démarches sont en cours pour augmenter encore ces objectifs de réduction.
- Dans les secteurs du bâtiment et des transports (voitures individuelles), les émissions suisses par personne sont parmi les plus élevées d'Europe. Le potentiel de réduction est donc important. De nombreux pays ont adopté des objectifs ambitieux dans ces secteurs, partant d'émissions déjà plus basses à l'heure actuelle. Si l'on n'augmente pas rapidement les objectifs de réduction et ne renforce pas les mesures dans ces secteurs, la Suisse se retrouvera progressivement en position de lanterne rouge face à ses voisins européens.

- En améliorant résolument les mesures dans le secteur du bâtiment et en mettant l'accent sur la politique climatique dans les transports, les émissions totales de gaz à effet de serre pourraient être réduites de 7,1 millions de tonnes de CO₂, soit 13 % supplémentaires, d'ici 2030 par rapport à 1990, comparé au scénario « Poursuite de la politique énergétique actuelle » (PPA). Les mesures dans les secteurs du bâtiment et des transports permettraient alors à elles seules d'augmenter l'objectif de réduction, actuellement à 30 %, bien au-dessus de 40 %.
- S'agissant des réductions dans les secteurs du bâtiment et des transports, il importe qu'elles soient localisées et appliquées obligatoirement en Suisse. Contrairement aux mesures touchant l'industrie, la compétitivité internationale et les risques de délocalisation d'activités et de leurs émissions à l'étranger n'entrent pas en ligne de compte.
- Un objectif de politique climatique ambitieux et les mesures qui l'accompagnent ne permettront pas uniquement de parvenir à des réductions plus élevées des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ils assureront aussi que les décisions d'investissement, qui ont un impact à long terme, contribuent à la limitation globale du réchauffement climatique pour la période postérieure à 2030. En revanche, si l'on tarde à relever l'objectif et prendre les mesures en conséquence, les décisions d'investissement privilégiant des infrastructures et technologies à plus forte intensité de CO₂ seront plus fréquentes, ce qui augmentera d'autant le risque que soient imposés, après 2030, des changements structurels dans des délais plus brefs, avec un coût plus élevé.
- Les avantages attendus pour les entreprises et l'innovation suisses d'une position de pionnier dans les technologies vertes dépendent de notre capacité à mettre en œuvre une politique climatique ambitieuse et à appliquer ces technologies en Suisse.